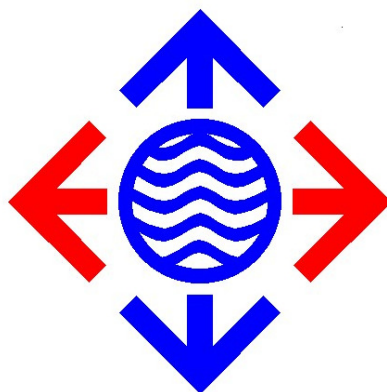


# ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE



## RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2010



## Partenaires

Alpiq AG (anciennement Aar et Tessin SA d'Electricité)  
Bahnhofquai 12, CH-4601 Olten 50 %

EDF SA  
22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8<sup>e</sup> 50 %

## Organes de la société

### *Conseil d'administration*

Jörg Aeberhard, président, Olten (CH),  
chef de l'unité production hydraulique,  
Groupe Alpiq

Daniel Pepin, vice-président, Paris (F),  
directeur délégué, direction production ingénierie hydraulique,  
EDF SA

Olivier Delestrée, Orléans (F),  
directeur, direction des services partagés, centre de services  
partagés-comptabilité  
EDF SA

Marc Gaucher, Albertville (F),  
directeur de l'unité production Alpes,  
EDF SA

Philippe Gauderon, Grolley (CH),  
chef infrastructure, membre de la direction des  
Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Michael Wider, Guin (CH),  
chef de la division énergie Suisse, membre de la direction,  
Groupe Alpiq

*Les mandats des administrateurs expirent à la date de  
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012.*

*Commissaires  
gouvernementaux*

Jean-Jacques Rey-Bellet, St-Maurice (CH),  
a. conseiller d'Etat de la République et Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),  
ingénieur général des ponts et chaussées

*Secrétaire*

Olivier Dumas, Martigny (CH),  
directeur d'Electricité d'Emosson SA, Martigny

*Organe de révision*

Ernst & Young SA, Bâle

---

*Gestion de la société*

Olivier Dumas, directeur  
Markus Howald, responsable administratif  
Alain Sauthier, chef d'exploitation  
Jean-Paul Soudant, délégué technique (jusqu'au 30.09.2010)  
Alexandre Oberholzer, gestionnaire administratif

---

Unités d'énergie

1 kWh	= 1 kilowattheure		= 3'600 kilojoules [kJ]
1 MWh	= 1 mégawattheure	= 1'000 kWh	= 3'600'000 kilojoules [kJ]
1 GWh	= 1 gigawattheure	= 1 million de kWh	= 3.6 térajoules [TJ]
1 TWh	= 1 térawattheure	= 1 milliard de kWh	= 3'600 térajoules [TJ]

Unités de puissance

1 kW	= 1 kilowatt	= 1'000 Watts [W]	= 1.36 cheval-vapeur [ch]
1 MW	= 1 mégawatt	= 1'000 kilowatts	= 1'360 chevaux-vapeur [ch]

Unité de tension

1 kV	= 1 kilovolt	= 1'000 Volts [V]
------	--------------	-------------------

# L'exercice 2010 en bref

## Exploitation

<b>Exercice</b>		<b>2008/09</b> 15 mois	<b>2010</b> 12 mois
<b>Apports totaux captés</b>	hm <sup>3</sup>	<b>383.5</b>	<b>318.8</b>
Production livrée aux partenaires	GWh	1'069.3	767.1
Energie de restitution aux usines de l'Arve *)	GWh	27.2	34.4
<b>Production totale</b>	<b>GWh</b>	<b>1'096.5</b>	<b>801.5</b>
<b>Situation au</b>		<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Remplissage des retenues</b>			
Retenue d'Emosson	%	57.5	47.5
Retenue de Vieux-Emosson	%	3.6	79.2
<b>Avoirs des partenaires au 31.12.2010</b> (respectivement 31.12.2009)	<b>GWh</b>	<b>293.1</b>	<b>221.8</b>

1 hm<sup>3</sup> = 1 million de m<sup>3</sup>

1 GWh = 1 million de kWh

\*) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Au préalable une indemnisation financière était convenue.

## Finances

<b>Exercice</b>		<b>2008/09</b> 15 mois	<b>2010</b> 12 mois
<b>Frais annuels à la charges des partenaires</b>	MCHF	<b>48.8</b>	<b>33.2</b>
<b>Situation au</b>		<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Actif immobilisé</b>	MCHF	<b>411.9</b>	<b>405.2</b>
<b>Actif circulant</b>	MCHF	<b>6.5</b>	<b>10.7</b>
<b>Capital-actions</b>	MCHF	<b>140.0</b>	<b>140.0</b>
<b>Fonds étrangers à long-terme</b>	MCHF	<b>242.0</b>	<b>229.0</b>
<b>Fonds étrangers à court-terme</b>	MCHF	<b>36.4</b>	<b>46.9</b>

1 MCHF = 1 million de francs

# Rapport du Conseil d'administration

à la 56<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 2011

## Généralités

L'exercice 2010 est le trente-troisième après la clôture du compte de construction. Il s'agit du premier exercice social portant sur la période 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre. Pour mémoire, l'exercice 2008/09 s'est étalé sur quinze mois

L'exploitation de l'aménagement s'est déroulée sans incident notable. Les travaux liés à la construction du complexe de pompage-turbinage de Nant de Drance ont nécessité un abaissement rapide du plan d'eau de la retenue d'Emosson.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques inférieurs à la moyenne.

La formation d'un groupe d'ingénieurs dédiés au support des aménagements hydro-électriques d'Alpiq renforce désormais, en sus de l'appui mis à disposition de longue date par EDF, l'offre de compétences techniques sollicitées par Emosson.

Le Conseil d'administration remercie particulièrement le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

## Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

Les apports de l'année 2010 (318.8 hm<sup>3</sup>), sont de plus de 10% inférieurs à la moyenne décennale, ce qui s'explique principalement par les conditions météorologiques très changeantes relevées durant les deuxième et troisième trimestres.

Malgré les conditions estivales moroses et le maintien à niveau très bas de la retenue de mi-mars à mi-mai pour les travaux préparatoires de la construction de la prise d'eau de Nant de Drance, le niveau d'accumulation est relativement haut à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre. Le taux de remplissage atteint 89.6% en septembre. Ce résultat a été obtenu grâce à un pompage intensif, l'énergie fournie à cet effet durant les trois premiers trimestres étant de près de 20% supérieure à la moyenne décennale.

L'exploitation des installations s'est poursuivie sans incident notable. Le taux d'indisponibilité sur avarie cumulé sur 12 mois est excellent, puisqu'il se monte à 0.07% à la fin de l'exercice. Pour ce qui concerne la pérennité et le maintien du patrimoine, aucun événement particulier n'est ainsi à mentionner.

Grâce à une production importante d'énergie au quatrième trimestre, la production totale de l'aménagement s'élève à 801.5 GWh. Les avoirs d'Alpiq dans la retenue en fin de période sont inférieurs de 71.3 GWh par rapport à l'exercice précédent, alors que ceux des CFF enregistrent une baisse de 4.4 GWh.

## Etudes et travaux

Les travaux préparatoires à la vidange du lac d'Emosson planifiée en 2012 se sont poursuivis, notamment par des compléments d'études à la notice d'impact sur l'environnement demandés par les Autorités suisses et françaises. Une analyse détaillée d'amélioration de la sécurité des deux vannes de tête du barrage a été réalisée. De nouveaux obturateurs ont été commandés de telle sorte qu'ils puissent être installés durant la période de vidange.

Des essais de mise en place de 28 clapets et de 79 tirants conformément aux préconisations du Professeur Schleiss (EPFL Lausanne) ont été réalisés à dessein de conforter le puits blindé de Belleplacé. Cette pratique a été validée en décembre dernier. Ainsi, ces travaux de confortement se poursuivront en 2011 et 2012.

La mise en place du stator de rechange, la reconstruction des pôles rotor, le remplacement du disjoncteur et la requalification complète du groupe 3 de Vallorcine ont été exécutés suite à l'incendie de l'alternateur du groupe 3 de Vallorcine survenu le 9 avril 2009.

La prise en compte des remarques de notre assureur incendie a entraîné les mesures suivantes :

- Mise en place de protections incendie et de bouteilles de gaz d'extinction sur les alternateurs des deux centrales,
- Achat de bornes en silicone pour les transformateurs 220 kV de Vallorcine,
- Mise en place d'une protection anti-explosion sur le transformateur du groupe N° 3 de Vallorcine.

## Environnement politique et juridique

L'EICOM a décrété que les coûts d'utilisation du niveau 1 du réseau de haute-tension pour les années 2009 et 2010 doivent être supportés proportionnellement par les centrales électriques d'une puissance installée supérieure à 50 MW au titre de contribution aux services-système généraux. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu un jugement pilote le 8 juillet 2010 suite au recours déposé par les Forces Motrices de Conches SA.

Dans sa décision, le TAF conclut que l'article 31b, al. 2 de l'ordonnance du 12 décembre 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), sous-jacent à ces dispositions, est contraire à la loi et anticonstitutionnel. Il est de ce fait inapplicable. On peut admettre que les autres sociétés plaignantes, dont Emosson, recevront incessamment des jugements identiques de la part du TAF.

Sur la base d'une analyse juridique précisant qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la

remise formelle des arrêts du TAF pour demander le remboursement des versements indus, nous avons réclamé la restitution d'un montant de MCHF 2,9 hors taxes (voir également les notes 3, 8, 11 de l'annexe).

Les chambres fédérales ont décidé le 18 juin 2010 d'ajuster le taux maximum de la redevance hydraulique prévu à l'art. 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH). Le 3 novembre 2010, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la hausse de la redevance hydraulique au 1er janvier 2011. De 80 francs par kilowatt théorique ( $kW_{th}$ ) actuellement, cette taxe passera à un maximum de 100 CHF/ $kW_{th}$  entre 2011 et 2014, puis à 110 CHF/ $kW_{th}$  à partir de 2015 jusqu'à fin 2019.

Notre société reste cependant soumise à un accord ministériel franco-suisse qui prévoit une adaptation progressive des redevances jusqu'à un maximum de 80 CHF/ $kW_{th}$ . Cet accord déploie ses effets jusqu'à fin 2015.

En France, pour les impositions établies en 2010, la taxe professionnelle est supprimée et est remplacée par une contribution économique territoriale (CET). Aux termes du nouvel article 1440-0 du CGI, issu de l'article 2 de la loi de finances, cette contribution est composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

(CVAE). Le principe de plafonnement, en fonction de la valeur ajoutée, est calqué sur la taxe professionnelle et s'applique à la somme de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; son taux est ramené à 3% (3.5% antérieurement sous le régime de la taxe professionnelle).

## Vue d'ensemble financière

L'exercice 2010 est comparé à l'exercice 2008/09 qui comportait exceptionnellement 15 mois en raison du changement de période de l'exercice social.

Les frais annuels à charge des partenaires s'élèvent à MCHF 33,2, montant inférieur de MCHF 15,5 à celui de l'exercice précédent. Hormis l'effet de période comptable, cette diminution est également due à la réduction de certaines charges d'exploitation.

Le poste « autres produits d'exploitation » comporte entre autres un montant de MCHF 1,7 d'indemnisation d'assurance pour les charges engendrées lors des travaux de remise en état après sinistre du groupe 3 de Vallorcine, ainsi que MCHF 0,5 de rétribution pour la fourniture d'énergie de réglage

Les charges d'exploitation de MCHF 27,6 sont en diminution de MCHF 11,9 par rapport à celles de l'exercice précédent. En particulier, on relève une diminution du poste « matériel et prestations de tiers » de MCHF 2,7.

Certaines autres positions connaissent des variations structurelles, dont la position « redevances » amputée de la charge pour cotisations SDL, la position « restitutions aux usines existantes » en raison de l'abandon de l'indemnisation financière au profit d'une restitution physique d'énergie en France et la position « impôts sur le capital » suite à la réduction de charge au pas-

sage de la taxe professionnelle à la contribution économique territoriale.

Les produits hors exploitation sont crédités de MCHF 3,5, correspondant à la dissolution de charges pour contributions SDL au cours de l'exercice précédent. Il s'agit en particulier des paiements de MCHF 2,9 effectués à Swissgrid au titre de contribution aux services-systèmes généraux et à la dissolution de MCHF 0,6 de provisions devenues superflues.

Ces écritures d'ajustement dues aux SDL ont été comptabilisées en raison de la décision prise par le TAF le 8 juillet 2010 (voir ci-devant).

La nouvelle méthode d'imposition du bénéfice proposée par le service des contributions canton du Valais (SCC) conduit à une charge fiscale supplémentaire de MCHF 1,5 pour les exercices 2006-2008, auxquels il convient de rajouter une provision de MCHF 1,1, calculée par analogie à la proposition de méthode fiscale du SCC, pour l'exercice 2009. Au total un montant de MCHF 2,6 au titre de rattrapage d'impôts sur le bénéfice a été porté en compte de « charges hors exploitation ».

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale française.

## Organisation

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 21 mai 2010 à Prangins, les points statutaires ont été traités.

M. Jean-Yves Delacoux, membre du Conseil d'administration depuis 1999 s'est retiré dudit Conseil lors de l'assemblée générale ordinaire 2010.

Le partenaire EDF a désigné M. Daniel Pepin, directeur délégué à la production et à l'ingénierie, pour le remplacer en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle pour l'exercice 2010.

Lors de la réunion constitutive faisant suite à l'assemblée générale susnommée, le Conseil d'administration a désigné M. Jörg Aeberhard président, M. Daniel Pepin vice-président, M. Olivier Dumas secrétaire de la société et M. Alexandre Oberholzer rédacteur des procès-verbaux du Conseil d'administration.

Le mandat de mise à disposition par EDF du délégué technique M. Jean-Paul Soudant, membre de l'équipe de direction, s'est éteint au 30 septembre 2010 du fait de son départ anticipé en retraite d'EDF. Son remplaçant a été désigné en la personne de M. Bruno Boulicaut, lequel débutera son activité au 1<sup>er</sup> janvier 2011.



## Compte de résultat

	Note	2008/09 (15 mois) CHF	2010 (12 mois) CHF
Frais annuels à charge des partenaires	1	48'774'537	33'229'429
Autres produits d'exploitation	2	1'365'198	2'606'031
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>50'139'735</b>	<b>35'835'460</b>
Matériel et prestations de tiers		-10'454'420	-7'770'397
Amortissements	9	-15'209'751	-12'224'572
Autres charges d'exploitation		-1'360'251	-1'498'784
Redevances	3	-8'412'987	-3'866'639
Restitutions aux usines existantes	4	-744'066	-148'414
Impôts sur le capital et divers	5	-3'333'887	-2'081'206
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-39'515'362</b>	<b>-27'590'012</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>10'624'373</b>	<b>8'245'448</b>
Produits financiers	6	267'480	259'183
Charges financières	7	-9'800'002	-7'871'780
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>1'091'851</b>	<b>632'851</b>
Produits hors exploitation	8	527'924	3'582'562
Charges hors exploitation	8	-181'262	-2'715'768
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>1'438'513</b>	<b>1'499'645</b>
Impôts sur le bénéfice	5	-1'438'513	-1'499'645
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

## Bilan

<b>Actif</b>	Note	<b>31.12.2009 CHF</b>	<b>31.12.2010 CHF</b>
Installations d'exploitation		404'364'630	397'787'259
Ouvrages en construction		4'753'591	4'655'670
Terrains et immeubles non concédés		2'298'675	2'196'121
Outillage, véhicules, mobilier, projets et études		511'471	542'594
<b>Actif immobilisé</b>	9	<b>411'928'367</b>	<b>405'181'644</b>
Créances pour livraisons et prestations de services	10	490'421	162'453
Autres créances	11	423'215	3'718'786
Comptes de régularisation actifs	12	3'817'876	2'328'325
Liquidités		1'763'921	4'524'758
<b>Actif circulant</b>		<b>6'495'433</b>	<b>10'734'322</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>418'423'800</b>	<b>415'915'966</b>

<b>Passif</b>	Note	<b>31.12.2009 CHF</b>	<b>31.12.2010 CHF</b>
Capital-actions	13	140'000'000	140'000'000
<b>Fonds propres</b>	13	<b>140'000'000</b>	<b>140'000'000</b>
Emprunts par obligations	14	130'000'000	130'000'000
Emprunts passifs	15	112'000'000	99'000'000
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>242'000'000</b>	<b>229'000'000</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	16	1'337'207	3'253'132
Dettes financières à court terme	17	22'600'000	30'000'000
Autres dettes à court terme	18	528'319	1'540'829
Comptes de régularisation passifs	19	11'958'274	12'122'005
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>36'423'800</b>	<b>46'915'966</b>
<b>Total du passif</b>		<b>418'423'800</b>	<b>415'915'966</b>

## Tableau de financement

<b>Mouvements financiers</b>	<b>2008/09</b> (15 mois) <b>CHF</b>	<b>2010</b> (12 mois) <b>CHF</b>
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements	15'209'751	12'224'572
Bénéfices provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-471'636	0
Autres postes sans influence sur les liquidités	433'375	346'700
<b>Cashflow</b>	<b>15'171'490</b>	<b>12'571'272</b>
Variation créances pour livraisons et prestations de services	116'753	327'968
Variation autres créances et comptes de régularisation actifs	-97'861	-2'152'720
Variation dettes résultant d'achats et de prestations de services	-1'689'135	-1'088'645
Variation autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	-2'614'724	4'180'812
<b>Mouvement financier provenant de l'exploitation</b>	<b>10'886'523</b>	<b>13'838'687</b>
Versements en immobilisations corporelles	-5'209'122	-5'477'850
Paiements de désinvestissements d'immobilisations corporelles	2'950'000	0
<b>Mouvement financier provenant des investissements</b>	<b>-2'259'122</b>	<b>-5'477'850</b>
Augmentation d'engagements financiers	28'500'000	17'000'000
Diminution d'engagements financiers	-37'900'000	-22'600'000
<b>Mouvement financier provenant des opérations financières</b>	<b>-9'400'000</b>	<b>-5'600'000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-772'599</b>	<b>2'760'837</b>
<b>Justification</b>		
Solde initial des liquidités et titres	2'536'520	1'763'921
Solde final des liquidités et titres	1'763'921	4'524'758
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-772'599</b>	<b>2'760'837</b>

## Tableau des fonds propres

<b>CHF</b>	Capital- actions	Réserve générale	Résultat conventionnel	<b>Totaux fonds propres</b>
Effectif au 30.09.2008	140'000'000	-	-	<b>140'000'000</b>
Bénéfice de l'exercice 2008/09			-	-
<b>Effectif au 31.12.2009</b>	<b>140'000'000</b>	-	-	<b>140'000'000</b>
Bénéfice de l'exercice 2010			-	-
<b>Effectif au 31.12.2010</b>	<b>140'000'000</b>	-	-	<b>140'000'000</b>

## Annexe

### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur les sociétés anonymes et selon les normes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus. Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art. 663b du CO.

Ces états financiers annuels présentés selon les règles Swiss GAAP RPC correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

### Principes d'évaluation

#### *Actif immobilisé*

##### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan au prix d'acquisition ou de construction, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique et technique estimées ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes:

- retenues d'accumulation, galeries d'amenée	80 ans
- installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
- installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
- terrains (non concédés)	en cas de perte de valeur
- bâtiments	50 - 80 ans
- installations de mesure, véhicules	5 - 10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

##### **Dépréciation d'actifs**

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

#### *Actif circulant*

##### **Créances**

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

## **Liquidités**

Les liquidités et titres comprennent les soldes en caisse ainsi que les avoirs bancaires et en compte de chèques postaux. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

## **Fonds étrangers**

### **Dettes**

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

## **Opérations hors bilan**

### **Instruments financiers dérivés**

Electricité d'Emosson SA est exposée à des risques liés au taux d'intérêts. En cas de besoin, ces risques sont couverts par des opérations sur produits dérivés. Celles-ci sont effectuées conformément aux normes sur la politique de couverture en vigueur. Les profits et pertes sur les opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les opérations de base.

### **Engagements conditionnels**

Les engagements éventuels ou existants pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est toujours publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Transactions avec des parties liées de la société**

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société:

- les transactions avec les actionnaires de la société,
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire,
- les autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 13 sont considérées comme des actionnaires.

## 1 Frais annuels à charge des partenaires

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel.

## 2 Autres produits d'exploitation

	2008/09 (15 mois)	2010 (12 mois)
Rémunération pour fourniture d'énergie de réglage	-	548'132
Indemnités d'assurance suite à sinistres industriels	1'115'815	1'701'184
Autres fournitures et prestations d'exploitation	197'080	180'631
Récupération de charges	52'303	176'084
<b>Total</b>	<b>1'365'198</b>	<b>2'606'031</b>

## 3 Redevances

	2008/09 (15 mois)	2010 (12 mois)
Redevances hydrauliques	4'873'694	3'866'639
Contribution réglementaire aux services-système généraux (SDL)	3'539'293	-
<b>Total</b>	<b>8'412'987</b>	<b>3'866'639</b>

Les redevances en Suisse se composent de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques en faveur du canton du Valais et des droits d'eau en faveur du canton et des communes concédantes, ainsi que des fournitures d'énergie gratuite et à prix réduit en faveur des communes concédantes.

Les redevances en France se composent de la redevance proportionnelle et de l'énergie réservée.

Pour ce qui concerne la «contribution réglementaire aux services-système généraux (SDL)» il s'agissait durant l'exercice précédent du montant facturé par l'opérateur national du réseau Swissgrid aux centrales d'une puissance égale ou supérieure à 50 MW des coûts restants SDL. Electricité d'Emosson SA avait porté plainte et intenté une action en recours contre cette décision.

Le 8 juillet 2010, le Tribunal administratif fédéral a déclaré que l'imputation des coûts des services-système aux centrales électriques prévue dans l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (art. 31b, al. 2 OApEI) est contraire à la loi et anticonstitutionnelle. Par conséquent, les paiements effectués à ce jour ont été comptabilisés à la date de clôture comme créance à l'encontre de la société nationale de réseau Swissgrid. (Voir également la note 8 «Produits hors exploitation» et la note 11 «Autres créances»).

## 4 Restitutions aux usines existantes

Il s'agit de la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Émosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement.

En juin 2010 cette disposition financière a été mutée en quantité équivalente d'énergie physique à livrer.

## 5 Impôts, taxes

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital, le revenu et sur les biens-fonds en Valais.

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base d'une réévaluation du prix de cession de l'énergie aux actionnaires partenaires. Pour l'exercice antérieur, cet impôt avait été calculé sur un bénéfice théorique.

Les impôts français comprennent l'impôt sur les sociétés (respectivement l'imposition forfaitaire annuelle, IFA), ainsi que la taxe professionnelle et la taxe foncière en 2008/09. Ces deux dernières taxes ont été remplacées au 1er janvier 2010 par la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la Cotisation foncière des entreprises.

	<b>2008/09</b> (15 mois)	<b>2010</b> (12 mois)
Impôts sur le capital et divers	3'333'887	2'081'206
Impôts sur le bénéfice	1'438'513	1'499'645
<b>Total</b>	<b>4'772'400</b>	<b>3'580'851</b>

## 6 Produits financiers (CHF)

	<b>2008/09</b> (15 mois)	<b>2010</b> (12 mois)
Intérêts actifs	29'448	11'623
Autres produits financiers	238'032	247'560
<b>Total</b>	<b>267'480</b>	<b>259'183</b>

## 7 Charges financières (CHF)

Les intérêts contiennent les intérêts payés pour les emprunts courants et pour les emprunts remboursés entre-temps. A la clôture des exercices respectifs, les emprunts par obligations respectivement les emprunts passifs remboursables dans les 12 mois figurent sous «dettes financières à court terme».

	<b>2008/09</b> (15 mois)	<b>2010</b> (12 mois)
Intérêts sur emprunts par obligations	3'656'250	2'925'000
Intérêts sur emprunts passifs	5'511'557	4'277'514
Amortissement frais de financement	433'375	346'700
Autres charges financières	198'820	322'566
<b>Total</b>	<b>9'800'002</b>	<b>7'871'780</b>

## 8 Produits et charges hors exploitation

Ces postes englobent les produits et les charges des immeubles et terrains non-concédés, ainsi que les produits et charges concernant les exercices antérieurs.

Dans les «Produits hors exploitation» figure un montant de 3,5 millions de francs représentant les contributions aux services-système généraux (SDL) pour l'exercice 2008/09. Ce montant se décompose en 2,9 millions de francs à titre de paiements effectués à la société nationale suisse de réseau «Swissgrid» qui doivent être remboursés et 0,6 millions de francs de dissolution de provisions excédentaires au 31 décembre 2009. Des précisions quant aux contributions SDL pour l'exercice 2010 figurent sous la note 3 «Redevances».

Les «charges hors exploitation» comportent des rattrapages d'impôt suisse sur le bénéfice pour les années 2006 à 2009. Ces impôts ont été portés en compte selon les termes d'une convention conclue avec le service cantonal des contributions pour les années 2006 à 2008, ainsi que sur la base d'un calcul interne rétroactif pour l'année 2009, effectué par analogie avec cette convention (voir également la note 19 «Comptes de régularisation passifs»).

<b>Produits hors exploitation</b>	<b>2008/09</b> (15 mois)	<b>2010</b> (12 mois)
Habitations	51'843	40'450
Produits divers hors exploitation	476'081	3'542'112
<b>Total</b>	<b>527'924</b>	<b>3'582'562</b>

<b>Charges hors exploitation</b>	<b>2008/09</b> (15 mois)	<b>2010</b> (12 mois)
Habitations	181'262	107'240
Charges divers hors exploitation	-	2'608'528
<b>Total</b>	<b>181'262</b>	<b>2'715'768</b>

## 9 Actif immobilisé (CHF)

	Installations d'exploitation	Ouvrages en construction	Terrains et immeubles non concédés	Outillage, véhicules, mobilier, projets et études	Total
CHF					
Coûts de construction 30.09.2008	770'673'005	3'712'680	6'907'558	883'627	782'176'870
Investissements		5'209'122			5'209'122
Sorties	-10'118'786		-489'596	-32'027	-10'640'409
Reports	3'864'865	-4'168'211	192'093	111'253	-
<b>Coûts de construction 31.12.2009</b>	<b>764'419'084</b>	<b>4'753'591</b>	<b>6'610'055</b>	<b>962'853</b>	<b>776'745'583</b>
Amortissements cumulés 30.09.2008	353'305'890	-	4'131'173	332'447	357'769'510
Amortissements	14'830'024		228'764	150'963	15'209'751
Sorties	-8'081'462		-48'556	-32'027	-8'162'045
<b>Amortissements cumulés 31.12.2009</b>	<b>360'054'452</b>	<b>-</b>	<b>4'311'381</b>	<b>451'383</b>	<b>364'817'216</b>
Valeur au bilan 30.09.2008	417'367'115	3'712'680	2'776'385	551'180	424'407'360
<b>Valeur au bilan 31.12.2009</b>	<b>404'364'632</b>	<b>4'753'591</b> <sup>1)</sup>	<b>2'298'674</b>	<b>511'470</b>	<b>411'928'367</b>
Coûts de construction 31.12.2009	764'419'084	4'753'591	6'610'055	962'853	776'745'583
Investissements		5'477'850			5'477'850
Sorties	-643'600			-1'655	-645'255
Reports	5'340'727	-5'575'771	64'879	170'164	-
<b>Coûts de construction 31.12.2010</b>	<b>769'116'211</b>	<b>4'655'670</b>	<b>6'674'934</b>	<b>1'131'362</b>	<b>781'578'177</b>
Amortissements cumulés 31.12.2009	360'054'452	-	4'311'381	451'383	364'817'216
Amortissements	11'918'100		167'432	139'040	12'224'572
Sorties	-643'600			-1'655	-645'255
<b>Amortissements cumulés 31.12.2010</b>	<b>371'328'952</b>	<b>-</b>	<b>4'478'813</b>	<b>588'768</b>	<b>376'396'533</b>
Valeur au bilan 31.12.2009	404'364'632	4'753'591	2'298'674	511'470	411'928'367
<b>Valeur au bilan 31.12.2010</b>	<b>397'787'259</b>	<b>4'655'670</b> <sup>1)</sup>	<b>2'196'121</b>	<b>542'594</b>	<b>405'181'644</b>

<sup>1)</sup> dont CHF 1'287'959 d'avances (année précédente: CHF 1'467'819)



CHF	31.12.2009	31.12.2010
Valeurs d'assurance incendie des installations et bâtiments	219'727'000	221'637'000

Comme l'année précédente, à la date du bilan du 31.12.2010 tous les engagements liés aux activités relatifs aux «immobilisations corporelles» avaient fait l'objet d'un paiement préalable.

#### Détails des coûts de construction des installations concédées (CHF)

	31.12.2009	31.12.2010
Barrage	188'309'129	188'309'129
Adductions	183'224'860	184'546'763
Chutes supérieures	68'916'532	69'559'844
Centrale de Vallorcine	76'563'548	78'506'414
Chute inférieure	145'166'828	145'955'874
Autres investissements	102'238'187	102'238'187
<b>Total</b>	<b>764'419'084</b>	<b>769'116'211</b>

#### 10 Créances pour livraisons et prestations de services (CHF)

	31.12.2009	31.12.2010
Parties liées de la société	464'537	138'261
Tiers	25'884	24'192
<b>Total</b>	<b>490'421</b>	<b>162'453</b>

#### 11 Autres créances (CHF)

	31.12.2009	31.12.2010
Impôt anticipé	19	67
Avances sur impôts	270'000	-
Autres créances tiers	153'196	3'718'719
<b>Total</b>	<b>423'215</b>	<b>3'718'786</b>

Les créances à l'encontre de «Tiers» comportent un montant de CHF 3,6 millions dû par la société nationale suisse du réseau «Swissgrid» pour les contributions aux services-système généraux (SDL) versées au cours des années 2009 et 2010 (voir également la note 3 «Redevances» et la note 8 «Produits hors exploitation»).

#### 12 Comptes de régularisation actifs (CHF)

Les comptes de régularisation comprennent aussi les frais de financement, qui sont amortis par les comptes de charge financière sur la durée minimale des emprunts (voir également la note 7).

	31.12.2009	31.12.2010
Frais de financement	2'675'025	2'328'325
Ecritures de bouclage diverses	1'142'845	-
Balance d'escompte net	6	-
<b>Total</b>	<b>3'817'876</b>	<b>2'328'325</b>

### 13 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 2'800 actions nominatives de CHF 50'000 chacune, entièrement libéré. Il est détenu par:

Alpiq AG, Olten (CH)	50.0%
EDF SA, Paris (F)	50.0%

Les actionnaires et leurs participations sont inchangés par rapport à l'année précédente.

### 14 Emprunts par obligations (CHF)

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2009	31.12.2010
Obligations à taux fixe	2005 - 2017	26.10.2017	2.25%	130'000'000	130'000'000
<b>Total</b>				<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale: 2.25% 2.25%

### 15 Emprunts passifs (CHF)

	31.12.2009	31.12.2010
Durée résiduelle entre 1 et 5 ans	45'000'000	32'000'000
Durée résiduelle supérieure à 5 ans	67'000'000	67'000'000
<b>Total</b>	<b>112'000'000</b>	<b>99'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale: 3.30% 2.65%

Les emprunts passifs, respectivement les dettes financières à court terme, comprennent les bons de caisse suivants:

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2009	31.12.2010
Bon de caisse à taux fixe	2001 - 2011	21.03.2011	4.50%	30'000'000	30'000'000
Bon de caisse à taux fixe	2006 - 2016	01.11.2016	2.875%	42'000'000	42'000'000
<b>Total</b>				<b>72'000'000</b>	<b>72'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale: 3.55% 3.55%

Les emprunts passifs ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois sont portés au bilan dans le poste «Dettes financières à court terme» (voir également la note 17).

### 16 Dettes résultant d'achats et de prestations de services (CHF)

	31.12.2009	31.12.2010
Parties liées de la société	779'336	3'081'447
Tiers	557'871	171'685
<b>Total</b>	<b>1'337'207</b>	<b>3'253'132</b>

## 17 Dettes financières à court terme (CHF)

	31.12.2009	31.12.2010
Parties liées de la société	2'600'000	-
Tiers	20'000'000	30'000'000
<b>Total</b>	<b>22'600'000</b>	<b>30'000'000</b>

## 18 Autres dettes à court terme (CHF)

	31.12.2009	31.12.2010
TVA	528'041	356'293
Impôts	-	1'182'741
Divers	278	1'795
<b>Total</b>	<b>528'319</b>	<b>1'540'829</b>

*dont:*

	31.12.2009	31.12.2010
Parties liées de la société	-	-
Tiers	528'319	1'540'829
<b>Total</b>	<b>528'319</b>	<b>1'540'829</b>

## 19 Comptes de régularisation passifs (CHF)

Au moment de l'établissement des états financiers 2010, aucune méthodologie définitive de détermination du résultat fiscal pour les années 2009 et 2010 n'était en vigueur en Suisse. Les provisions qui ont été constituées pour ces exercices ont été calculées par analogie avec la convention pour les années 2006-2008 proposée par le service cantonal des contributions du Valais.

	31.12.2009	31.12.2010
Intérêts sur emprunts et prêts	2'422'986	2'281'875
Redevances	4'921'344	4'281'975
Impôts	1'910'310	3'333'130
Diverses charges d'exploitation	2'703'634	2'225'025
<b>Total</b>	<b>11'958'274</b>	<b>12'122'005</b>

## 20 Instruments financiers dérivés (CHF)

A la clôture de l'exercice, aucune opération n'était ouverte.

## 21 Transactions avec des parties liées de la société (CHF)

<i>Prestations reçues</i>	31.12.2009	31.12.2010
Mise à disposition de personnel	4'878'745	3'887'877
Livraisons et prestations pour investissements	464'014	244'699
Livraisons et prestations diverses	1'436'621	901'104
Intérêts pour financement à court terme	362'797	318'625
<b>Total livraisons et prestations de services de parties liées</b>	<b>7'142'177</b>	<b>5'352'305</b>

<i>Prestations fournies</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2010</b>
Fournitures d'énergie contre remboursement des frais annuels	48'774'537	33'229'429
Livraisons et prestations diverses	70'366	764'371
Intérêts actifs	3'332	0
<b>Total livraisons et prestations de services pour parties liées</b>	<b>48'848'235</b>	<b>33'993'800</b>

## **22 Evaluation des risques selon CO art. 663b**

Le Conseil d'administration a mandaté la direction pour effectuer une évaluation des risques. Le règlement d'organisation a été adapté en ce sens. Les principes de gestion de risques ont été définis dans un concept qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 octobre 2010. Ce concept définit les principes de recueil systématique des risques, de l'évaluation des risques et des priorités, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le recensement systématique des risques et l'analyse des priorités ont donné lieu à l'établissement d'une matrice (cartographie) de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés ont été examinées et adoptées. Le rapport périodique sur la gestion de risques au Conseil d'administration a été adapté et vérifié. D'éventuels incidents sont immédiatement signalés.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

## **23 Engagements conditionnels (CHF)**

A la clôture de l'exercice, aucun engagement n'existait.

## **24 Indications supplémentaires**

Après la date de clôture du 31 décembre 2010, aucun élément particulier n'est survenu qui nécessiterait une mention complémentaire. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 24 mars 2011, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Il n'existe pas d'autres indications obligatoires au sens de l'art. 663b du CO ou des Swiss GAAP RPC.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

J. Aeberhard

Martigny, le 24 mars 2011

A l'Assemblée générale  
d'Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 24 mars 2011

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, le tableau des fonds propres et l'annexe (pages 10 à 21) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

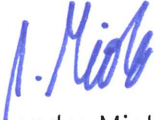
**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Alessandro Miolo  
Expert-réviser agréé  
(Réviser responsable)



Stephan Kloter  
Expert-réviser agréé